



Elections

Une proposition de bon sens

Le 7 octobre 2004, Jean-Louis Masson, sénateur de la Moselle (non inscrit), a déposé une proposition de loi tendant à reporter les élections municipales et cantonales de mars 2007 à septembre 2007 (et non début 2008), ainsi qu'une proposition de loi organique tendant à reporter les élections sénatoriales de septembre 2007 à janvier 2008. Selon l'exposé des motifs, il s'agit de « ne pas sombrer dans des manipulations

politiciennes qui conduiraient à inverser l'ordre des municipales par rapport aux sénatoriales ». Plus loin, le sénateur souligne que « choisir une solution permutant l'ordre des prochaines sénatoriales et des municipales serait (...) un tour de passe-passe »... « C'est dans les urnes, ajoute-t-il, que les élections doivent être gagnées et pas en manipulant les modes de scrutin ou leur calendrier ».



Justice

« On bafoue l'homme dans sa dignité »

Prêtre cistercien, Michel Niaussat a passé vingt ans de sa vie à l'écoute des détenus de la maison d'arrêt du Mans. En 1997, il démissionne. Avec fracas. Scandalisé par les « conditions de vie infamantes » des détenus, il adresse une lettre ouverte à Elisabeth Guigou, alors ministre de la Justice. « Sept ans plus tard, rien n'a changé », déplore-t-il dans *Prison, ma colère !* (éd. Ouest-France), un ouvrage écrit la rage au ventre.

Michel Niaussat enrage de voir l'amalgame qui est fait entre les différents types d'établissements pénitentiaires. « Prison » est un terme générique et il existe un fossé énorme entre maison centrale, centre de détention et maison d'arrêt... En fait, c'est avec les maisons d'arrêt que le bât blesse : « Une maison d'arrêt – normalement réservée aux personnes mises en examen et, à titre exceptionnel, aux condamnés à moins d'un an de détention – est beaucoup moins enviable que celle d'un centre de détention ou d'une centrale (réservés aux longues peines) ».

Et Michel Niaussat d'expliquer : « Le prévenu mis en examen se retrouve du jour au lendemain confronté à une

réalité épouvantable. En maison d'arrêt, trois à cinq hommes vivent 22 heures sur 24 dans une cellule de 9 m². Le braqueur chevronné cohabite avec le malade qui relève de traitements psychiatriques, le dealer de 19 ans côtoie le délinquant sexuel ou l'assassin ».

Pour l'auteur, cette promiscuité est « lamentable et désastreuse », alors que les centres de détention et les centrales sont « beaucoup plus humanisés » (déjà un seul détenu par cellule). Michel Niaussat propose des solutions, mais regrette qu'il manque « une volonté politique, du courage et un peu d'humanité »...

Source : 20 minutes du 4 novembre 2004.



La loi rurale et les associations

Pour *Transrural initiatives* (n° 272 du 9 novembre 2004), le projet de loi relatif au développement des territoires ruraux cantonne les associations aux activités bénévoles et ignore leur rôle social et de création d'activité économique. La revue rappelle que les associations n'étaient pas mentionnées dans un premier texte, mais qu'elles ont réussi à se faire reconnaître ensuite dans leurs compétences d'« animation et de développement des territoires ruraux » (art. 66). Cependant, pour *Transrural initiatives*, si d'un côté le ministère de l'Agriculture, de

l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales admet leur importance, « de l'autre il hypothèque leur avenir, leurs financements étant toujours inconnus pour 2004 et à plus forte raison pour les années à venir ».

Faut-il rappeler, entre autre, que le réseau Culture et Promotion, auquel adhère le CEAS de la Mayenne, perdra en 2005 le bénéfice d'une mise à disposition du ministère...



Médias

Un « combat » se termine

A plusieurs reprises, que ce soit sur les chemins ruraux, les projets de construction d'éoliennes ou bien le Gué-de-Selle ou la Rincerie, CEAS-point-com a rendu compte d'échos publiés dans *Combat Nature* (la revue des associations écologiques et de défense de l'environnement) évoquant des prises de position de Mayenne Nature Environnement. Cependant, *Combat Nature*, créé en 1974, a sorti son 147^{ème} numéro le 20 octobre 2004, et ce sera le dernier...

L'érosion du lectorat (moins d'un millier d'abonnés en 2004) explique cette disparition des kiosques, « Notre travail, précise le rédacteur en chef, Alain de Swarte, était de faire venir à une notion large de l'écologie des associations qui étaient centrées sur leur propre problème.

Mais, aujourd'hui, il y a un individualisme très fort (...) : les associations ne s'intéressent qu'aux problèmes qui touchent leur jardin, et ne voient pas au-delà »...

Malgré tout, d'autres journaux écologistes existent, parfois « en se serrant sévèrement la ceinture » : *Silence* (mensuel créé en 1982), *La Décroissance* (bimestriel) ou encore *L'Ecologiste* (trimestriel)...

Source : Hervé Kempf, « Une forêt de journaux écologistes pousse à l'écart des grands groupes de presse », *Le Monde* du 27 octobre 2004.

A noter : un projet de relance est porté par France Nature Environnement. Cela suppose la création d'un large collectif d'associations nationales et locales.

La pensée hebdomadaire

« Détruire la misère ! Oui, cela est possible. Les législateurs et les gouvernants doivent y songer sans cesse car, en pareille matière, tant que le possible n'est pas fait, le devoir n'est pas rempli ».

Victor Hugo, à l'Assemblée nationale le 9 juillet 1849.